

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2026



Société anonyme d'économie mixte au capital de 6 895 875 €

RCS Mâcon : B 419 287 982

L'an deux mille vingt-six et le seize juin à 9 heures, les actionnaires de la **SEMA Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud** se sont réunis au siège à 71000 MACON en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à la suite de la convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration par lettre en date du 20 mai 2026.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée a procédé à la désignation des membres de son bureau.

M. Hervé CARREAU, Président Directeur Général, a été désigné Président du bureau.

M. Philippe SCHNEBERGER et Mme Sylvie OUTURQUIN ont été désignés scrutateurs.

M. Vincent LONGUEVILLE a été désigné secrétaire de séance.

M. Hervé CARREAU communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les 7 actionnaires, représentant 39 405 sur les 39 405 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés, ou ont voté par correspondance.

Il constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

M. Hervé CARREAU Président, dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- 1° Copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- 2° Copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au commissaire aux comptes avec le récépissé postal.
- 3° La feuille de présence.
- 4° Les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.
- 5° L'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025
- 6° Le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 7° Les rapports du commissaire aux comptes
- 8° La copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande
- 9° Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

M. Hervé CARREAU rappelle à l'assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M. Hervé CARREAU, rappelle l'ordre du jour de l'assemblée tel qu'il figure dans la convocation :

- Nomination d'un nouvel administrateur du collège privé
- Rapport moral du Président Directeur Général et Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Etats financiers de l'exercice 2025
- Affectation de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2025
- Approbation des résolutions
- Questions diverses

Après avoir entendu le rapport moral de M. le Président, et notamment les perspectives d'évolution de la SEMA tant dans ses métiers que dans sa structure statutaire et financière, lecture est donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes.

Après lecture de ces rapports, **M. Hervé CARREAU** déclare alors la discussion ouverte.
Au terme des débats, **M. Hervé CARREAU** soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

Après avoir entendu le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport général du commissaire aux comptes, lequel certifie les comptes réguliers et sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 39 405 voix présentes et représentées.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes établi en conformité avec l'article L 225-38 du code de commerce, approuve et ratifie le dit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 39 405 voix présentes et représentées.

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs et Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 39 405 voix présentes et représentées.

QUATRIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale ordinaire, constate que le compte de résultat 2025 fait apparaître un résultat net déficitaire de 382 315 €

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- La totalité en report à nouveau débiteur : 382 315 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 39 405 voix présentes et représentées.

CINQUIEME RESOLUTION : ADMINISTRATEUR PRIVE

L'Assemblée générale nomme M. Gérard COLON, actionnaire, au poste d'administrateur au sein du collège des actionnaires privés en lieu et place de M. Thibault CARPENTIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 11 311 voix présentes et représentées du collège privé.

SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 39 405 voix présentes et représentées.

QUESTIONS DIVERSES

/

Aucune autre question diverse n'étant évoquée et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 10H30.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président



M. Hervé CARREAU

Le Secrétaire



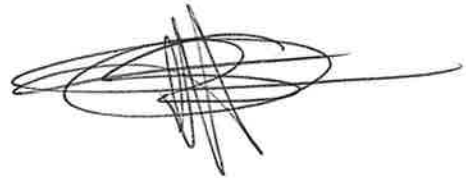
M. Vincent LONGUEVILLE

Les scrutateurs

Philippe SCHNEBERGER



Sylvie OUTURQUIN



AR CONTROLE DE LEGALITE : 071-419287982-20260616-16062026-BF
en date du 25/06/2026 ; REFERENCE ACTE : 16062026